

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2012)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: SOG = SSO = SSU

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fondation des Officiers de l'Armée Suisse

La Fondation des officiers de l'armée Suisse (Stiftung der Offiziere der Schweizer Armee, Fondazione degli Ufficiali dell'Esercito Svizzero) a été fondée le 12 juillet 2012 à Soleure. Le premier président du Conseil de fondation est le col EMG Hans Schatzmann.

L'assemblée des délégués de la SSO du 17 mars 2012 a appuyé la proposition du comité directeur pour la création d'une fondation qui doit cofinancer les activités grandissantes de la SSO. Avec son budget 2012, elle a prélevé et versé Fr. 50'000.- comme capital de départ.

Objectif de la fondation

L'article 3 met en évidence :

« La Fondation a pour but de soutenir financièrement la Société Suisse des Officiers (SSO), ainsi que ses activités. Dont en particulier les activités qui

- servent à renforcer l'esprit de milice dans l'armée ;
- assurent la diffusion des informations sur les questions de politique militaire et de sécurité ;
- assurent le maintien des revues militaires telles que la RMS, l'ASMZ et la RMSI ;
- renforcent la SSO en tant qu'organisation faîtière. »

Le Comité directeur nomme les membres du Conseil de fondation, pour lesquels il établit également les critères d'éligibilité. Ce sont en priorité des collecteurs de fonds appropriés, provenant du monde de l'économie, qui doivent prendre place dans le Conseil de fondation.

Responsabilités croissantes

L'Armée, la société, l'économie et la politique éprouvent des changements permanents ; ceci engendre des répercussions sur le travail de la SSO. Pour la gestion de ses tâches grandissantes, elle a besoin d'un appareil fort et persuasif qui ne doit pas être financé par le budget ordinaire.

C'est là que la Fondation entre en jeu. Elle doit procurer à la SSO les finances nécessaires à son fonctionnement. La Fondation n'est pas une organisation parallèle ; elle se limite à la recherche de fonds. La SSO porte la responsabilité de son activité et reste complètement libre de ses décisions.

On peut s'attendre à une exonération fiscale de la Fondation. La Fondation est reconnaissante pour les dons, les legs, ainsi que les attentions de toute taille. Elle s'engage à utiliser ses moyens pour le renforcement d'une armée de milice crédible et pour une résistance contre les tendances antimilitaires.

Fondation des Officiers de l'Armée Suisse
Bielstrasse 12
4500 Solothurn
UBS AG, Solothurn
IBAN CH38 0026 2262 1041 1901 K

Secrétaire Général de la SSO

Le 10 septembre 2012, le Comité directeur a élu le cap Daniel Solongo à la fonction de Secrétaire général de la SSO. Né en 1973, Daniel Slongo est présentement membre du Comité de la SSO et Président de la Communauté des cadres des formations de grenadiers et du détachement de reconnaissance de l'armée, AGFACo.

Le nouveau Secrétaire général a terminé en 2001 ses études en langue et littérature allemande avec une licence de l'Université de Fribourg. De 2005 à 2009, il a accompli une formation postgrade à la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW) et obtenu un master d'études avancées (MAS) en Communications Management and Leadership. Professionnellement, il est actuellement actif en tant que Senior Public Relations Manager et vice-directeur d'une banque privée. Daniel Slongo habite Lachen (SZ). Il est marié et père de deux filles.

Le cap Irène Thomann, jusqu'ici Secrétaire de la SSO, se retire à fin mars 2013 pour raisons d'âge.

Honneur & Fidélité
Bicentenaire de la Bérézina
25 Novembre 2012 à Villars-sous-Mont

groupe e MORAND Villars
DPF
ECOSA
Phytopharma
Indulamon
Boxer BIERE
SECURITE
Landwehr
Batterie 13 Fribourg

Avec la participation du Commandant de Corps Dominique Andrey
de La Princesse Caroline Murat (sous réserve)
et de L'historien Alain-Jacques Tornare

Entrée gratuite SFO GV

La Landwehr
Grenadiers de Chermignon
ADMIRALITÄT DER 30. REGIMENT

www.lescentsuisses.ch

Tirs obligatoires, du folklore vraiment ?

Br Denis Froidevaux

Président SSO

La récente initiative parlementaire des verts libéraux demandant la suppression des tirs obligatoires, et en conséquence le dépôt de l'arme personnelle à l'arsenal, aura le mérite de mettre en lumière deux réalités, à savoir d'une part que la milice est un système hautement complexe, mal compris, même au niveau des élites politiques et d'autre part que la volonté du peuple peut être remise en question quelques mois après l'ouverture des urnes (votation sur l'arme personnelle à domicile en 2011), ce qui constitue un réel déni vis-à-vis de notre démocratie directe.

Au-delà de l'objectif camouflé visé par cette initiative, (dépôt de l'arme personnelle à l'arsenal), se pose la question de la valeur ajoutée effective du tir obligatoire annuel. Cela relève-t-il réellement du « folklore » et ceux qui le défendent sont-ils comme un journaliste l'a affirmé, des « casques à boulons ». Au risque de passer pour l'un d'entre eux, je demeure convaincu que cette pratique fait sens et qu'elle doit être maintenue, moyennant certaines adaptations.

Sous l'angle de la doctrine d'engagement et de l'utilité technique du tir obligatoire la polémique allumée par un officier supérieur retraité depuis près de 10 ans est hors réalité.

Les derniers enseignements tirés par l'armée française lors de son engagement en Afghanistan, tout comme ceux de l'OTAN, démontre l'impérieuse nécessité de maîtriser aussi le tir à moyenne et longue distance dans le but d'éviter à tout prix les dommages collatéraux. Or c'est précisément le but du tir à 300 m, être en mesure de neutraliser l'adversaire de façon très ciblée !

Alors subsiste la question de fonds: est-il raisonnable d'envisager, dans une armée de milice, que le citoyen soldat incorporé 365j/an, mais théoriquement en service 20 jours/an, pratique le tir une fois par an à moyenne distance, hors service, avec son instrument principal, son arme personnelle.

En faisant abstraction de toute vision partisane qu'elle soit pro ou anti tir obligatoire, force est de constater que cette pratique garde tout son sens dans une armée fondée sur l'obligation de servir, appelée à remplir cas échéant, après courte préparation, une tâche régaliennne, celle de l'usage de la force au profit de notre collectivité.

Pour les aspects organisationnels de ces tirs, il est très raisonnable d'impliquer les sociétés de tir, lesquelles organisent, encadrent, surveillent, sécurisent ces exercices. De là à affirmer comme le font certains que l'armée subventionne les sociétés de tir, il y a un pas que le bon sens empêche de faire. En effet si l'armée devait elle-même mettre sur pied ces répétitorium, il y a fort à parier que cela coûterait beaucoup plus cher que le système actuel.

Alors sauf à remettre en question l'existence de l'armée elle-même sous sa forme actuelle (milice), sous réserve de modifier de fond en comble les missions constitutionnelles qui sont siennes, force est d'admettre que cette pratique n'est de loin pas dénuée de sens et que ses détracteurs appliquent le bon vieux adage « quant on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage. »

D. F.

memento Mori

En mémoire de Roberto Fisch

Le décès inattendu du divisionnaire Roberto Fisch a profondément touché le comité de la SSO. L'armée a perdu un commandant exceptionnel, et nous tous un camarade dévoué et fidèle à son poste et toujours prêt à s'engager pour notre chose commune. Pendant six ans, Roberto Fisch a offert tout son savoir, son énergie et son temps à la SSO.

En 1998, l'assemblée de délégués élisait le lt-col EMG de milice, l'entrepreneur et président du Circolo degli ufficiali di Lugano au comité de la SSO. Grâce à son caractère ouvert et son trilinguisme parfait, il s'était rapidement intégré et en 1999, il devint deuxième vice-président. Seulement trois mois plus tard, le président le Br Michel Crippa décéda, et Roberto Fisch conduisit pendant quelques mois, conjointement avec le président alémanique, le col EMG Sigi Albertin, l'organisation faîtière. Il quitta la SSO en 2004, à la fin de la durée statutaire de son mandat; entretemps il était devenu brigadier et commandant de la br fant mont 9.

Les années 2000 à 2004 ont été très mouvementées en ce qui concerne la politique de sécurité. Les jalons de cette époque étaient : l'initiative de redistribution, le rapport sur la politique de sécurité 2000, le plan directeur d'armée XXI, les révisions partielles de la loi militaire 2001 (port d'armes dans le service de promotion de la paix) et 2003 (bases légales d'armée XXI). Le président de l'époque de la SSO, le conseiller national et Col EMG Ulrich Siegrist était à la tête de ces débats, soutenu et conseillé sans relâchement et de manière très compétente par son vice-président tessinois, que ce soit par la gestion de groupes de travail ou dans la rédaction de papiers comme le document « notre armée a besoin d'un profil clair ».

Roberto Fisch avait une affinité particulière pour les sociétés d'officiers. Chaque fois que cela lui était possible, il se rendait volontiers aux assemblées des délégués ou générales; ce fut toujours un grand plaisir de le rencontrer.

C'est avec une profonde gratitude que nous nous rappelons les multiples engagements de notre camarade Roberto Fisch. Nous sommes en grand deuil avec la perte de notre concitoyen si consciencieux et très engagé dans les milieux professionnel, militaire, hors service et politique. Il était toujours prêt à contribuer pour une Suisse vivante, sûre et sécurisée.

Pour le comité

Br Denis Froidevaux

Messages clés de la Société suisse des officiers

Les prochains mois seront décisifs pour le projet WEA, s'agissant pour le parlement de prendre les décisions en matière d'effectif et de financement.

Dans le déluge d'arguments erronés et au vu de la véritable campagne de désinformation auquel se livre les adversaires d'une politique de sécurité crédible, le comité de la SSO a souhaité clarifier son message. Aussi nous mettons à disposition de chaque membre les messages clés à utiliser sans modération. Le président demande à chacun de s'investir à son niveau, d'argumenter sur cette base et de lutter contre cette véritable entreprise de sape que mène celles et ceux qui ne veulent pas voir les défis sécuritaires existants et à venir.

L'organisation, les moyens et l'effectif de l'armée doivent s'orienter sur les risques et menaces et s'appuyer sur trois servitudes de base : la neutralité, l'obligation de servir et la milice.

Garantir les missions constitutionnelles :

- La défense est la mission primaire, la raison d'être de l'armée ; pour pouvoir remplir cette mission elle doit avoir les capacités organisationnelles, matérielles et personnelles. Celles-ci s'orientent sur les risques potentiels et les menaces actuels et futurs.
- L'aide aux autorités civiles et la sauvegarde des conditions d'existence demeurent les probabilités d'engagement les plus élevées à court et moyen terme. Les cantons doivent impérativement pouvoir s'appuyer sur la seule réserve stratégique qui existe sur un plan physique.
- La coopération aux opérations de maintien de la paix doit être soutenue et être axée en première priorité sur les prestations à haute valeur ajoutée.
- L'effectif nominal de milice doit être d'au moins 100'000 militaires, permettant ainsi des relèves en cas d'engagement de longue durée.

Renforcer le système de milice

- Le service militaire obligatoire est une condition indispensable pour un recrutement adapté en termes de qualité, de quantité et de manière durable, au vu des probabilités d'engagement. Il offre la souplesse et la capacité de montée en puissance nécessaire aux réalités de la Suisse.
- L'organisation et l'instruction de l'armée doivent être adaptées aux besoins et aux possibilités de la milice.
- L'ancre de l'armée dans les différentes régions, langues nationales et cultures doit être assuré en permanence.

Optimiser la formation :

- La formation de cadres doit être orientée sur la pratique et la conduite.
- Les responsabilités d'engagement, de conduite et d'instruction des chefs de tous les échelons ne doivent pas être dissociées.

- Le nombre de jours de service annuel doit être axé sur les besoins de la formation et les missions prévues. Le plafonnement à 5 mio de jours de service constitue une mesure financière hors des réalités opérationnelles.

Améliorer l'équipement :

- L'armée doit être équipée de manière complète ; les lacunes doivent être comblées. Il est nécessaire de tendre vers un niveau technologique correspondant à la moyenne des pays européens comparables.
- L'armée a besoin de la conduite d'opérations se basant sur un réseau unique.
- Les forces terrestres, les forces aériennes, la logistique et l'aide au commandement forment un système global, et doivent ainsi être équipés de manière à être en mesure de remplir leurs missions constitutionnelles, avec les moyens nécessaires pour la défense du pays.
- Garantir l'avenir (capacité et disponibilité opérationnelles) :
- Sur le long terme, la dépense moyenne annuelle pour la défense du pays doit se situer entre 1,0 et 1,5% du produit intérieur brut.
- Une doctrine adoptée par le parlement doit être à la base de la planification et du développement de l'armée.

Positions actuelles :

Financement de l'armée :

- Mise en œuvre de la décision prise par le parlement fédéral le 29-09-2011. Le financement de l'armée, avec un effectif nominal de l'armée de 100'000 militaires et un financement assuré de 5 mia de francs suisses.

Remplacement partiel des *Tigers*

- Les forces aériennes ont besoin d'un successeur adapté et performant. Le choix du Gripen doit être soutenu et à concrétiser en terme d'acquisition d'ici à 2020 au plus tard.

Obligation de servir/ initiative contre l'obligation de servir :

- L'obligation de servir est le pilier central du système de milice suisse.
- L'obligation de servir n'assure pas seulement le recrutement suffisant de militaires, mais aussi le recrutement de citoyens qui ont un « sac à dos civil » qu'ils mettent à disposition de l'armée et qui représentent la société avec toutes ses facettes.
- L'armée basée sur le service obligatoire est la solution la plus intelligente et la moins onéreuse.
- Toutes les expériences étrangères réalisées à ce jour démontrent que c'est la seule option réaliste pour un pays comme la Suisse.